



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**Square Saint-Exupéry  
Aménagement du site et construction de bâtiments  
modulaires**

---

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 07 octobre 2026 à 17:00

**Direction du Patrimoine Bâti  
Service Maintenance Entreprise**  
12 rue de Viarmes  
CS 63126  
35031 RENNES CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Square Saint-Exupéry - Aménagement du site et construction de bâtiments modulaires |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                          |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                      |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                                                          |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                               |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                               |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                               |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                               |
|   | <b>Délai</b>                        | 3 mois                                                                             |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                               |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                                                 |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                            | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires .....               | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                         | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 4  |
| 2.3 - Variantes .....                                           | 4  |
| 2.4 - Développement durable .....                               | 4  |
| 3 - Les intervenants .....                                      | 5  |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre .....                                    | 5  |
| 3.2 - Contrôle technique.....                                   | 5  |
| 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....  | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                       | 5  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....               | 5  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 5  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 6  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                 | 6  |
| 6.1.1 - Pièces de la candidature .....                          | 6  |
| 6.1.2 - Pièces de l'offre.....                                  | 8  |
| 6.2 - Visites sur site .....                                    | 8  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 9  |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                    | 10 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 10 |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                          | 10 |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                             | 11 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 12 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                         | 12 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 12 |
| 9.2 - Procédures de recours .....                               | 12 |
| 10 - Clauses complémentaires .....                              | 13 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Square Saint-Exupéry - Aménagement du site et construction de bâtiments modulaires

Lieu(x) d'exécution : 3 Square Saint-Exupéry à Rennes

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                 |
|----------------|-----------------------------|
| 45223810-7     | Constructions préfabriquées |

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre d'une négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Direction du Patrimoine Bâti - Service Maintenance Entreprise  
12 rue de Viarmes  
35031 RENNES Cedex  
Courriel : [dpb-me@rennesmetropole.fr](mailto:dpb-me@rennesmetropole.fr)

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Une mission de base.

### 3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION  
IMMEUBLE LE NOVEN  
13 RUE CLOS COURTET  
35510 CESSON-SEVIGNE

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

- L : Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
- S : Sécurité des personnes dans les constructions
- HAND relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées,

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS  
6 rue Louis Postel  
CS 63126  
35031 RENNES CEDEX

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre de réponse "Éléments techniques, organisation du chantier et engagements en faveur de l'environnement", à compléter par le candidat
- Le diagnostic plomb

- Le diagnostic amiante
- Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC)
- Les plans
- L'étude géotechnique
- La charte relative à la protection des arbres
- Les déclarations de projet de travaux et les réponses reçues des exploitants d'ouvrage en service en application de l'article R554-23 I du Code de l'Environnement
- L'attestation de visite (à faire signer par un représentant de la Direction du Patrimoine Bâti)
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2
- Le vade-mecum et l'attestation sur l'honneur relatifs au travail détaché

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalix.bretagne.bzh> ; indiquez dans la rubrique "Mots clés" la référence de l'opération : 261152012\_PA

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis (**en revanche un simple changement de la date limite de remise des plis pourra se faire le jour-même, avant l'heure limite**). Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme mégalix Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.**

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

#### 6.1.1 - Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) , soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du Code de la Commande Publique et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du Travail | Non       |
| Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants                                                                                                                                                                                                   | Oui       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                             | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                                                               | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                             | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                              | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                                                                                          | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR ou équivalents ou références équivalentes</b> | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément aux dispositions des articles R.2143-13 et R.2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve :

- que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :
  1. d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
  2. d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit
- ou qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidats peuvent également transmettre les attestations qui leur seront demandées s'ils remportent le marché :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois. Afin de permettre au pouvoir adjudicateur de vérifier l'exactitude des informations figurant dans l'attestation, les candidats communiqueront le code de sécurité correspondant à cette attestation.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du Code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du Code des assurances

- Le numéro unique d'identification permettant d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R2143-13 du Code de la commande publique
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

### 6.1.2 - Pièces de l'offre

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, à compléter et signer par une personne habilitée à représenter le candidat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Oui       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée selon cadre joint.<br>Les candidats sont informés qu'ils ont la possibilité de joindre un devis en format libre en complément du cadre de DPGF dûment renseigné<br><i>Tous les postes figurant à la DPGF et/ou au devis doivent être chiffrés individuellement par les candidats. Les mentions « pour mémoire », « inclus », « compris dans un autre poste », « sans objet », 0€ ou toute mention équivalente ne sont pas admises. Chaque ligne identifiée doit donc comporter un prix</i>                             | Non       |
| Le cadre de réponse complété par le candidat selon le cadre joint au dossier de consultation. Ce cadre permet, d'une part, au candidat de simplifier sa réponse au regard notamment des résultats attendus pour chaque critère et sous-critère et vise, d'autre part, à faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur en vue d'une comparaison pertinente des offres.<br>À défaut de production du cadre de réponse joint au dossier de consultation dûment complété, un mémoire technique reprenant l' <b>intégralité</b> des informations demandées dans ce cadre devra être transmis. | Non       |
| Les fiches techniques des matériaux et matériels mis en œuvre pour le chantier telles que demandées dans le cadre de réponse (si les produits proposés par le candidat sont strictement identiques aux spécificités techniques formulées dans le CCTP, la production d'une liste comportant les références des produits et matériels proposés est suffisante)                                                                                                                                                                                                                              | Non       |
| Un certificat de visite des locaux signé par un représentant de la Direction du Patrimoine Bâti                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Oui       |

Les candidats sont également invités à transmettre les documents ci-après à l'appui de leur offre :

| Libellés                                                                         | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Le RIB du candidat ou du groupement                                              | Non       |
| L'attestation relative au travail détaché, complétée, datée, tamponnée et signée | Oui       |

La signature électronique du marché public intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

Le candidat retenu s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, au plus tard lors de l'attribution, les pièces du marché conformément aux tableaux du présent article et aux dispositions de l'article relatif aux conditions d'envoi et de remise des offres ci-après.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

#### Les conditions de visites sont les suivantes :

Afin de fixer les date et heure de rendez-vous, les candidats sont invités à contacter, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, Quentin DELATTRE - Tél : 06.24.13.62.96. L'acheteur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la demande de visite dans l'hypothèse où elle serait formulée après ce délai.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> indiquez dans la rubrique "Mots Clés" la référence suivante : 261152012\_PA.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Rennes Métropole  
Direction du Patrimoine Bâti - Service Marchés et Affaires juridiques  
12 rue de Viarmes  
CS 63126  
35031 RENNES Cedex

### Pré-requis de la plateforme Mégalis

Au plus tôt après le téléchargement du dossier de consultation, et afin d'anticiper d'éventuels problèmes de compatibilité informatique, il est conseillé de procéder au test de vérification de compatibilité de votre installation informatique avec les pré-requis de la plateforme Mégalis pour le dépôt d'un pli. Il est également possible d'effectuer un dépôt test sur la plateforme.

### Règle de nommage et de format des fichiers électroniques

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : le format pdf est à privilégier

Pour la bonne transmission du dossier sur la plateforme MEGALIS, les pièces demandées aux articles ci-avant relatifs aux documents à produire devront respecter les règles de nommage suivantes :

- L'utilisation d'accents dans les noms de fichiers et plus généralement de symboles et caractères spéciaux est prohibée.
- Les noms de fichiers trop longs (80 caractères maximum en incluant tous les noms de dossiers et sous-dossiers) sont à proscrire.

Les candidats sont invités à utiliser les dénominations suivantes :

#### Pièces de la candidature :

- NomEntrep\_DC1 pour la lettre de candidature (DC1) et NomEntrep\_DC2 pour la déclaration du candidat (DC2) **ou** NomEntrep\_DUME pour le document unique de marché européen (DUME)
- NomEntrep\_DECL pour la déclaration sur l'honneur
- NomEntrep\_POUV pour le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé
- NomEntrep\_CA pour la déclaration concernant le chiffre d'affaires
- NomEntrep\_ASS pour la preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- NomEntrep\_EFF pour la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat
- NomEntrep\_REF pour la liste des travaux exécutés
- NomEntrep\_MAT pour la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique

#### Pièces de l'offre :

- NomEntrep\_lot\_AE pour l'acte d'engagement
- NomEntrep\_lot\_DPGF pour la décomposition du prix global forfaitaire
- NomEntrep\_lot\_FT pour les fiches techniques des matériels et/ou matériaux proposés
- NomEntrep\_lot\_MT pour le mémoire technique
- NomEntrep\_lot\_CERTVIS pour le certificat de visite
- NomEntrep\_lot\_ACCEPT pour l'attestation d'acceptation sans réserves du CCAP et du CCTP
- NomEntrep\_lot\_RIB pour le RIB du candidat ou du groupement
- NomEntrep\_lot\_ATD pour l'attestation relative au travail détaché
- NomEntrep\_lot\_LCD pour le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

La liste des documents figurant ci-avant n'étant pas exhaustive, il convient d'adapter la règle de nommage comme suit : NomEntrep\_lot\_XXXX.

#### **Modalités de signature électronique**

Si le candidat procède à la signature de son acte d'engagement dès la remise de son offre, chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format PAdES, XAdES ou CAdES. Le candidat est invité à privilégier le format électronique PAdES (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). L'outil de signature proposé par la plateforme Mégalis, permet de signer les documents dans ce format. Un tutoriel expliquant comment signer est disponible via ce lien : <https://services.megalys.bretagne.bzh/tutoriel/signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-mon-assistant-marches-publics/>

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

**Il est précisé que le candidat à qui le donneur d'ordre entend attribuer un marché public devra signer électroniquement son acte d'engagement en format PAdES si celui-ci a recouru à un autre format.** Un tutoriel expliquant comment signer au format PAdES à posteriori est disponible via ce lien : <https://services.megalys.bretagne.bzh/tutoriel/signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-mon-assistant-marches-publics/>

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Références professionnelles**

L'acheteur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de passation du marché les personnes qui, au cours de ces trois dernières années précédant l'engagement de la présente consultation, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                        | Pondération |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique notée sur 10 points                                          | 45.0 %      |
| 2-Prix des prestations noté sur 10 points                                       | 40.0 %      |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement notées sur 10 points | 15.0 %      |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Le critère Valeur technique sera apprécié selon les éléments suivants :**

| <i>Eléments d'analyse</i>                                                                                                                                                                                                                                             | Noté sur | Coeff. | Soit une note totale de |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|-------------------------|
| Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant au point 1.1 du cadre de réponse joint au dossier de consultation et, le cas échéant, des fiches techniques jointes | 5 points | 0,8    | 4 points                |
| Méthodologie de réalisation des travaux et organisation du chantier au vu des éléments figurant aux points 1.2 à 1.4 du cadre de réponse joint au dossier de consultation                                                                                             | 5 points | 0,6    | 3 points                |
| Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du cadre de réponse)                                                                                                     | 5 points | 0,6    | 3 points                |

**Le critère Performances en matière de protection de l'environnement sera apprécié au regard des éléments figurant dans le cadre de réponse joint au dossier de consultation :**

| <i>Eléments d'analyse</i>                                                                                                                                                                      | Noté sur | Coeff. | Soit une note totale de |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|-------------------------|
| Gestion et valorisation des déchets, préservation des ressources et sensibilisation du personnel au vu des éléments figurant au point 2.1 du cadre de réponse joint au dossier de consultation | 5 points | 0,4    | 2 points                |
| Performances énergétiques et thermiques au vu des éléments figurant au point 2.2 du cadre de réponse joint au dossier de consultation                                                          | 5 points | 0,6    | 3 points                |

|                                                                                                                                                 |          |     |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----|----------|
| Préservation de la biodiversité au vu des éléments figurant au point 2.3 du cadre de réponse joint au dossier de consultation                   | 5 points | 0,4 | 2 points |
| Valorisation des matériaux, sous-critère apprécié au vu des éléments figurant au point 2.4 du cadre de réponse joint au dossier de consultation | 5 points | 0,6 | 3 points |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un ou plusieurs échanges de mails confirmés par courriers et/ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours demandant la résiliation du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 SMPAT, n° 398445).

## 10 - Clauses complémentaires

Les candidats doivent avant tout dépôt de document(s) télécharger le module "Mon Assistant Marché Public" à l'adresse URL suivante : <https://www.megalisbretagne.org>.

<https://ressources.local-trust.com/telechargements/mon-assistant-marche-public.exe>

Il est recommandé au candidat de tester, en amont de toute transmission, la configuration de leur poste informatique sur le profil acheteur conformément à la méthode décrite dans le tutoriel OEA 1, accessible en suivant le lien : <https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd>

La méthode de signature et de co-signature électronique est explicitée par le tutoriel OEA 2 via le lien suivant : <https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd>

